

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 29 (1949)  
**Heft:** 3

**Artikel:** À la croisée des ententes économiques mondiales et de l'organisation européenne de coopération économique  
**Autor:** Kueng, Emile  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-888406>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# A LA CROISÉE

## des Ententes économiques mondiales et de l'Organisation européenne de coopération économique

Emile KUENG

Privat-docent, membre de l'Institut suisse pour l'étude  
des relations économiques extérieures et des marchés à  
l'école des Hautes Etudes commerciales de Saint-Gall

### I

Les principales caractéristiques des grandes conventions et organisations économiques internationales de l'après-guerre ont été examinées dans les articles de MM. Marczewski et L'Huillier qui précèdent ici nos propos. Le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Convention pour l'organisation mondiale du commerce, la Commission économique pour l'Europe et l'Organisation européenne de coopération économique ont été successivement analysés.

*La Commission économique pour l'Europe*, placée sous la direction de l'ancien ministre suédois du commerce, M. Myrdal, est une organisation créée dans le cadre de l'O. N. U. et à laquelle appartiennent, outre les Etats-Unis d'Amérique, tous les pays européens membres de l'O. N. U., soit également l'Union soviétique et les autres Etats de l'Europe orientale. Son but principal consiste à développer l'économie européenne et la reconstruction des pays ravagés par la guerre. En second lieu, cette organisation s'occupe de rassembler toutes informations utiles, d'établir les divers programmes et d'adresser de judicieuses recommandations aux pays membres. Certaines de ses commissions techniques, du moins celles qui concernent l'Allemagne, comme par exemple la Commission pour la répartition du charbon et la Commission

des transports, sont chargées d'une mission d'administration proprement dite. *L'Organisation européenne de coopération économique* est, comme on le sait, indépendante de l'O. N. U. Sa création est due à l'initiative de M. Marshall et sa tâche principale consiste à répartir l'aide apportée à l'Europe par le fameux plan américain. En second lieu, de sa propre initiative ou à la suite d'une certaine pression des Etats-Unis, l'O. E. C. E. tente de reconstruire l'économie européenne sur la base d'une coopération entre les divers Etats intéressés. Ne sont considérés comme Etats membres que les pays qui — en raison de traités conclus directement avec les Etats-Unis — reçoivent de ceux-ci une aide au titre du plan Marshall, et, par ailleurs, la Suisse et le Portugal.

Si l'on cherche un lien entre l'Organisation européenne de coopération économique et les Conventions économiques mondiales, il est possible d'affirmer, du moins en ce qui concerne le *Fonds monétaire international* et la *Banque internationale pour la reconstruction* et le développement, que c'est l'insuffisance de ces institutions qui a rendu nécessaire l'aide du plan Marshall et, par conséquent, l'Organisation européenne. Il est en tous cas certain que les crédits du Fonds et de la Banque n'étaient, dès le début, pas proportionnés à l'importance de leur tâche et il est non moins évident que l'aide du plan Marshall a, en grande partie, remplacé le Fonds monétaire et la

Banque internationale, du moins pour tout ce qui a trait à l'aide financière américaine.

Mais ce n'est là qu'un aspect incomplet des rapports qui lient ces institutions entre elles. Il convient de souligner que les Etats-Unis savaient déjà, lors des négociations relatives aux plans Keynes et White (les précurseurs du Fonds monétaire), grâce à l'expérience de l'aide « Prêt et Bail », qu'ils auraient à fournir, à la fin de la guerre et dans de gigantesques proportions, les moyens nécessaires à la reconstruction de l'Europe. La résistance opposée aux plans monétaires et bancaires n'était pas dirigée contre ces crédits eux-mêmes, mais contre le principe consistant à laisser les pays bénéficiaires de l'aide disposer en toute liberté de gros montants en dollars sans que les Etats-Unis, pays créateur, aient voix au chapitre. Ils ont donc voulu se réserver ce droit. Pour cela il leur importait avant tout d'obtenir des pays bénéficiaires l'engagement d'appliquer certaines règles à leurs finances internes, à leur politique monétaire ou à leur politique économique en général.

C'est ainsi que fut rejeté le plan Keynes qui prévoyait l'octroi de crédits relativement élevés ; quelques conventions furent finalement signées, aux termes desquelles les Etats-Unis mettaient à la disposition du monde à peine 2 milliards de dollars, ce montant devant être, de plus, réparti sur une période assez longue. Mais les Etats-Unis apportèrent sans hésiter une aide financière infiniment supérieure, et ceci bien avant la conclusion des conventions auxquelles nous venons de faire allusion. Songeons à l'U. N. R. R. A., à l'Export-Import-Bank, aux crédits considérables accordés à l'Angleterre, à la France et à d'autres pays. Songeons également à l'aide intérimaire dont bénéficièrent, entre autres, la France, l'Italie et la Bizone, avant que devienne effective, en 1948, l'aide du plan Marshall. En revanche, les possibilités de crédit du Fonds monétaire et de la Banque internationale n'ont été exploitées que pour une faible part.

On peut affirmer que les moyens limités du Fonds et de la Banque correspondent aux exigences de temps normaux (nous pensons à l'avant-guerre). Aussi n'a-t-on pas voulu tenter de confier à ces institutions le soin de surmonter les difficultés actuelles car c'était aller au-devant d'un échec immédiat ou même d'une liquidation. Plutôt que d'affronter ce risque, on a préféré assurer l'avenir de ces organisations en leur conservant les moyens nécessaires à remplir les fonctions qui leur ont été dévolues à l'origine tout en appliquant directement aux pays qui en ont besoin les remèdes extraordinaires imposés par les circonstances.

La Convention monétaire a pour mission, outre la gérance des crédits du Fonds, de régler le trafic des paiements entre les pays et de fixer la politique à suivre en matière de changes. Il convient de mettre ici en parallèle la réglementation de la *Charte mondiale du commerce* tendant à réintroduire un trafic commercial international libre de toute restriction. Il existe entre ces institutions et le plan Marshall des relations d'un genre particulier : l'Amérique tente, par l'aide directe qu'elle accorde, d'obliger du même coup les pays bénéficiaires à observer ces conventions. Les grands contrats de crédit conclus en 1946 et 1947 avec l'Angleterre et la France contraignaient déjà ces deux pays à envisager favorablement la conclusion d'une convention mondiale du commerce pour la

réintroduction d'un marché mondial libre. L'Angleterre s'est engagée, de plus, à instituer un trafic des paiements non contrôlé et, de ce fait, la libre convertibilité de la livre sterling dans l'esprit des accords de Bretton Woods. Comme on le sait, cet engagement fut exécuté en été 1947, mais ce fut un échec complet au bout de quelques semaines. Dans les contrats de crédit qui sont à la base du plan Marshall et de l'O. E. C. E., les bénéficiaires s'engagent, en outre, à mettre de l'ordre dans leur situation financière interne de manière à rendre possible le retour à la liberté des relations économiques et financières. On peut dire que les Etats-Unis ont en quelque sorte proposé au monde dans la Convention monétaire et la Charte du commerce une réglementation idéale en matière de politique commerciale et de paiements, et qu'ils ont essayé d'user de l'influence que leur accordaient les contrats de crédit ainsi que le plan Marshall, pour inciter les pays bénéficiaires à tenir compte, immédiatement ou dans un proche avenir, de cette réglementation.

## II

Nous voudrions examiner en second lieu comment ces différentes institutions pourraient, maintenant et à l'avenir, collaborer d'une manière féconde.

Une des premières difficultés réside dans le fait que l'O. E. C. E., contrairement à toutes les autres organisations qui dépendent de l'O. N. U., est une institution indépendante et qu'elle n'est pas reconnue politiquement par les Etats de l'Est de l'Europe. Cet état de choses rend particulièrement difficile une collaboration fructueuse entre l'O. E. C. E. et la Commission économique pour l'Europe. En réalité, la reprise des relations économiques entre l'Ouest et l'Est est une condition essentielle à l'amélioration de l'économie de l'Europe occidentale. Y aurait-il, pour la Commission de Genève, une tâche plus indiquée que celle qui consisterait à établir un contact entre les Etats affiliés à l'O. E. C. E. et ceux de l'Est ? Nous constatons au contraire que les conflits politiques et idéologiques actuels entre l'Ouest et l'Est empêchent un travail fécond au sein de la Commission économique pour l'Europe et rendent surtout impossible une coordination raisonnable entre les deux organisations. Le Comité pour l'Europe travaille pour son propre compte comme si l'O. E. C. E. n'existait pas. Au sein même de l'O. E. C. E., l'opportunité de relations économiques plus suivies avec les pays de l'Est européen est à la fois reconnue et combattue.

Nous avons déjà relevé que les Américains, depuis l'entrée en vigueur du plan Marshall, ne perdent pas de vue les buts fixés par la Convention monétaire de Bretton-Woods et la Charte de la Havane. Il est étonnant de constater toutefois que ces deux conventions n'ont pas exercé davantage d'influence sur l'O. E. C. E. Jusqu'à ce jour, aucun essai sérieux n'a été tenté pour faire prévaloir dans une certaine mesure les principes prônés par ces conventions, du moins dans les pays européens faisant partie de l'O. E. C. E.

Si l'on se place du point de vue américain, les conditions actuelles pour l'établissement d'un Bretton Woods européen et d'une Charte européenne du commerce dans le cadre du plan Marshall sont plus favorables qu'elles ne le furent jusqu'ici pour la Convention monétaire et la Charte mondiale. En

réalité, l'accord de paiements (ainsi que tous les accords bilatéraux qui l'accompagnent) conçu au sein de l'O. E. C. E. et réalisé par la Banque des Règlements internationaux, est une application du système européen de clearing centralisé, instauré pendant la guerre par le ministre allemand Funck et n'est pas conforme aux accords de Bretton Woods. Dans les relations économiques intra-européennes, on ne discerne que quelques traces de l'esprit de la Charte de la Havane. Ceci provient du fait que les pays de l'Europe occidentale ne disposent, en général, que de très faibles réserves monétaires. D'autre part, les demandes d'importation sont excessivement élevées en regard des possibilités d'exportation, ce qui oblige ces pays à restreindre la remise de devises aux importateurs et à observer une politique très stricte dans ce domaine. Ces Etats se trouvent ainsi dans la situation prévue par les accords de Bretton Woods dans leurs dispositions relatives aux monnaies rares et sont autorisés à poursuivre une politique de change dirigée.

On ne pourra sérieusement envisager une certaine libération des paiements internationaux qu'au moment où les balances déficitaires seront plus ou moins équilibrées et où chaque pays se trouvera en possession de réserves monétaires suffisantes. Certes le plan Marshall et l'O. E. C. E. doivent contribuer à atteindre ce but. Mais un retour trop rapide à l'entière convertibilité des monnaies, ne serait-ce que pour le trafic des paiements courants, serait fort préjudiciable à un assainissement durable et ne pourrait conduire, comme le montre clairement l'exemple de l'Angleterre, qu'à un nouveau retour au bilatéralisme. Il ne faut pas oublier non plus que plusieurs pays contribuent pour leur part, en maintenant l'inflation, à prolonger le déséquilibre de leur balance de paiements et à provoquer ainsi un excès de demandes en matière de produits importés. Là encore le plan Marshall prévoit dans les accords bilatéraux l'élimination de cette constante pression inflationniste, et la création de conditions favorables au rétablissement d'un équilibre automatique des balances de paiements. Mais la pression que peuvent exercer les Etats-Unis dans ce sens sur la politique économique nationale ne semble pas suffisante, dans certains cas, pour éliminer totalement l'excédent des demandes.

Si les possibilités d'influence directe du plan Marshall sur la politique économique de chaque nation semblent ainsi relativement réduites, on peut toutefois espérer que, grâce à l'aide accordée, le retour à un trafic des paiements plus libre pourra être accéléré. La preuve que cette possibilité existe a d'ailleurs déjà été apportée par l'aide conditionnelle qui permet d'éviter une régression des échanges intra-européens, régression qui n'aurait pu manquer de se produire si l'on n'avait eu en vue que le seul équilibre des comptes entre l'Europe et les Etats-Unis. Ainsi le plan Marshall a donné du même coup aux 19 la possibilité de s'entr'aider.

Il peut paraître étonnant, à première vue, que les problèmes des changes n'aient pas été soulevés et discutés dans le cadre de l'O. E. C. E., bien que les conditions de ce que la convention de Bretton Woods

nomme un déséquilibre fondamental se soient trouvées réunies, justifiant ainsi dans plusieurs pays des dévaluations monétaires. Certes de telles opérations n'ont pas contribué jusqu'à présent à supprimer les déficits de la balance des paiements, mais la stabilité des monnaies s'explique également par un certain attachement doctrinaire aux parités existantes et par le fait que l'attention de l'organisation parisienne a été jusqu'à ce jour quelque peu accaparée par les problèmes de répartition de l'aide du plan Marshall. Cependant, à mesure que les capacités de production augmentent, que les possibilités d'exportation s'améliorent, que les marchés se saturent et que de ce fait même la concurrence sur les marchés étrangers se développe, il est plus nécessaire de se pencher sur le problème des changes et de lui trouver une solution. Une collaboration durable entre les experts du fonds monétaire et les représentants des différents pays dans le cadre de l'O. E. C. E. pourrait donner de précieux résultats, avant tout par une correction d'ensemble des monnaies surévaluées.

De même, l'Organisation mondiale du commerce pourrait contribuer efficacement, semble-t-il, à la lutte contre les difficultés qui se présentent actuellement en Europe. En 1948 déjà, de longues négociations eurent lieu à Genève en vue d'étudier la possibilité de réduire les droits de douane. Les nations qui y étaient représentées ont l'intention de ratifier la convention mondiale du commerce et coopèrent déjà dans le cadre de l'accord général de Genève du mois d'octobre 1947. Au mois d'avril prochain, de nouvelles négociations seront entamées avec un nombre plus important de pays participants. Le résultat le plus appréciable de tels pourparlers serait sans aucun doute d'obtenir une diminution massive des entraves douanières opposées par les Etats-Unis au commerce international. Les pays de l'Europe occidentale pourraient ainsi offrir plus librement leurs produits sur le marché américain et, par le fait même, acquérir les dollars qui leur permettraient d'équilibrer leur balance avec plus de facilité.

Nous reconnaissons en résumé que, malgré les difficultés qu'elles ont à surmonter, les différentes organisations économiques de l'après-guerre ont des occasions nombreuses et variées de coopérer, directement et indirectement, et de s'enrichir mutuellement. On peut dire également qu'elles ont déjà obtenu des résultats infiniment supérieurs à ceux qu'il a jamais été possible d'atteindre après la première guerre mondiale sous l'égide de la S. D. N. Si l'on réussissait, à l'aide de ces nombreuses organisations, à passer sans heurts du régime économique de guerre au régime de paix, à trouver une solution au problème de la balance des paiements, à empêcher des fluctuations exagérées sur le marché des matières premières, à éviter une surenchère dans les dévaluations, à exclure le retour d'un chômage massif, à rétablir le multilatéralisme et une liberté relative du trafic des paiements, les sacrifices nécessaires à l'institution de ces organisations seraient largement compensés.

Emil Kueng